



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/SC

ARRETE N°2023/864

portant délégation de fonctions et de signature

♦♦♦

Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du 2 février 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

arrête :

Article 1

L'arrêté de délégation de fonctions n° 2023-252 du 2 février 2023 est abrogé.

Article 2

Monsieur Paul QUIN, né le 25 janvier 1955, Adjoint au Maire, est Officier d'Etat Civil en vertu de l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégation de fonction et de signature lui est donnée pour traiter des questions relevant de la sécurité et de la lutte contre les incivilités, du contrôle du stationnement ainsi que des recours administratifs et contentieux correspondants, de l'hygiène publique, des cultes et du devoir de mémoire.

Délégation de fonctions et de signature lui est donnée pour exercer les pouvoirs de police afférents aux questions précitées.

Il est par ailleurs délégué :

-à l'observatoire des violences intra familiales et faites aux femmes,
-à la lutte contre la pollution sonore dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit

Il reçoit également délégation pour la signature, lorsqu'il est de permanence, des arrêtés et actes pris en application de l'article L 3213-2 du Code de Santé Publique.

Article 3

Les délégations visées à l'article 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Ces délégations sont exercées pour la durée du mandat du Conseil municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

Article 5

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Paul QUIN
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés

Fait à Mulhouse, le 9 mai 2023

Madame le Maire
Méhèle LUTZ

Spécimen de signature :



Spécimen de paraphe :



Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- au service du secrétariat général pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse (341)
- au service des Affaires démographiques (111)
- au service Contrôle et comptabilité centrale (315)
- au service Ressources humaines (322)
- au service Affaires juridiques (351)
- au service Prévention et sécurité (12)
- à la direction Voirie et conception urbaine (42)
- au Président de la Haute Autorité Pour la Transparence de la Vie Publique (HAPTVP)
- au Trésorier Principal de Mulhouse
- au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse